

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

23 décembre 2009

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal tenue le **23 décembre 2009** à 19 heures 30, à la salle du conseil, située au 312, rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents : M. Louis-Marie Bastille, maire
Mme Margot Perreault, conseillère
M. Francis Plourde, conseiller
M. Lucien Gendron, conseiller
M. Alain Boucher, conseiller

Sont absents : M. Jean-Guy Raymond
M. Yannick Bélanger

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila assiste à la session.

2009-12-0263

1. Ouverture de la session

La session est ouverte à 19 h45 par Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste.

Il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Alain Boucher, d'accepter l'ouverture de la session.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2. Constat et lecture de l'avis de convocation

Tel que requis par l'article 153 du Code municipal, le maire, Louis-Marie Bastille, constate que l'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la session.

La lecture de l'avis de convocation est faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila.

2009-12-0264

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Lucien Gendron, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2009-12-0265

4. Acceptation de l'offre de financement pour le renouvellement du prêt pour l'asphaltage de la rue Principale

ATTENDU que le prêt pour l'asphaltage de la Rue Principale est arrivé à échéance en date du 5 décembre 2009, et qu'il convient de la renouveler;

ATTENDU les propositions de taux et de termes proposées par le Centre Financier aux Entreprises du Bas-St-Laurent ci dessous :

Terme	Taux
1 an	1,85%
2 ans	2,83%
3 ans	3,46%
4 ans	3,90%

Il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Alain Boucher :

1. que la municipalité de Saint-Modeste accepte le renouvellement du prêt pour une durée de 4 ans au taux fixe de 3,90% l'an à compter du 5 décembre 2009 jusqu'au 5 décembre 2013 selon les modalités suivantes :

Remboursement du capital	Taux d'intérêt	Date de paiement
12 800 \$	3,90%	5 décembre 2010
13 500 \$	3,90%	5 décembre 2011
14 000 \$	3,90%	5 décembre 2012
14 700 \$	3,90%	5 décembre 2013

2. que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnés ci-haut.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2009-12-0266

5. Demande d'entrée de service route de l'Église Nord

Considérant la demande d'appui reçu de M. Lucien Bélanger afin d'obtenir l'autorisation du Ministère des Transports pour l'installation de 3 entrées de service pour ses terrains vacants localisés sur la route de l'Église Nord;

Considérant que les frais d'installation (pavage, excavation, etc.) des entrées de service seront à la charge de l'acquéreur;

Considérant que le conseil municipal désire promouvoir la construction sur son territoire;

Considérant que ces terrains seront desservis par le réseau d'aqueduc et d'égouts;

IL EST PROPOSÉ par Alain Boucher appuyé par Margot Perreault

Que la municipalité accepte de donner son appui à cette demande pour l'installation de 3 entrées de service pour les terrains vacants sur le lot 15-H-P localisés sur la route de l'Église Nord sous réserve que le demandeur s'engage à respecter les conditions du Ministère des Transports;

La lettre de demande du propriétaire est annexée à la présente résolution sous le N° 2009-12-01.01 Extra

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2009-12-0267

6. Appel d'offre entretien ménager des bâtiments municipaux.

ATTENDU QUE la municipalité désire pourvoir à l'entretien ménager de ses édifices municipaux et de l'OTJ;

ATTENDU QUE la municipalité a lancé un appel d'offres à ce sujet demandant des réponses au plus tard le 17 décembre 2009 à 15 heures;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 2 offres dont les propositions sont les suivantes:

Nom du soumissionnaire	Sylvie Rioux	Lisette Paré
Entretien forfaitaire des edifices municipaux	7800 \$ avant taxes pour l'année, soit 150\$ par semaine	2600 \$ avant taxes, soit 50\$ par semaine
Coût de l'entretien forfaitaire de l'OTJ par location	25\$ avant taxes	Pas de soumission

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Francis Plourde:

- d'accepter l'offre de services de Mme Lisette Paré pour l'entretien ménager des édifices municipaux;
- De transmettre copie de la présente résolution à la soumissionnaire retenue;
- De spécifier que la présente entente sera considérée valable pour une période de 1 an du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, renouvelable par tacite reconduction à chaque année sous réserve de sa dénonciation par l'une ou l'autre des parties au plus tard le moins 60 jours avant la date anniversaire du 1er janvier de chaque année;
- Le renouvellement par tacite reconduction ne sera valable que pour une période de 3 ans se terminant le 31 décembre 2012;
- En cas de renouvellement, la municipalité s'engage à indexer le présent contrat au taux de l'IPC, indice d'ensemble, taux de variation des indices moyens mensuels, tel que déterminé par Statistique Canada pour le Québec à compter de la date anniversaire du 1er janvier de chaque année;
- De faire de nouvelles recherches pour ce qui est de l'entretien ménager de l'OTJ à forfait pour chaque location;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2009-12-0268

7. Achat de matériel destiné aux mesures de boues dans les bassins d'épuration des eaux usées.

ATTENDU que le responsable du réseau d'aqueduc et d'égouts, Monsieur Daniel Martel, est amené à effectuer régulièrement des mesures de boues à ses bassins d'épuration;

ATTENDU que la municipalité ne dispose pas de matériel précis et sécuritaire pour effectuer ces mesures;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 936 du Code municipal, la municipalité peut acquérir un bien ou un service de gré à gré pour toute dépense inférieure à 25 000 \$;

ATTENDU qu'il a été demandé une soumission à un fournisseur de ce type de matériel; en l'occurrence l'entreprise John Meunier, pour un montant de 1097,21\$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Francis Plourde :

QUE :

- la municipalité accepte la soumission proposée par le fournisseur John Meunier au montant de 1097,21\$ avant taxes;
- Le coût global de l'investissement représente un montant de 1183,62 \$ TVQ incluse sera payé selon les modalités suivantes :

- 1183,62 \$ par une fraction des subventions reçues dans le cadre du Programme sur la Taxe d'accise sur l'essence et la contribution du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2009-12-0269

8. Choix de soumissionnaires pour asphaltage

Monsieur Alain Boucher, conseiller, se retire des débats et de la décision, étant donné sa situation de conflit d'intérêt.

ATTENDU que dans le cadre du Programme sur la Taxe d'accise sur l'essence et la contribution du Québec, il reste des sommes non utilisées à ce jour;

ATTENDU que suite aux travaux de raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la Rue Boucher, il conviendrait de réaliser des travaux d'asphaltage sur ladite rue;

ATTENDU que la municipalité a demandé une soumission à l'entreprise "Construction B.M.L" pour un montant maximal 10850 \$ avant taxes;

ATTENDU que l'entreprise "Construction B.M.L" a confirmé par télécopie du 16 décembre 2009, que pour le montant de 10 850 \$, elle proposait de réaliser l'asphaltage de la Rue Boucher sur une distance de ± 80 mètres linéaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Francis Plourde :

Que la Municipalité de Saint-Modeste accepte la soumission présentée par « Construction B.M.L. » dont le détail est exposé ci-dessus au coût global de 10 850 \$ avant taxes;

Compte tenu des conditions climatiques actuelles, les travaux pour la préparation et pose d'asphalte pourront être réalisés dans le courant de l'année 2010.

Le coût global de l'investissement représente un montant de 11 704,44 \$ TVQ incluse sera payé selon les modalités suivantes :

- 11 704,44 \$ par une fraction des subventions reçues ou à recevoir dans le cadre du « Programme sur la Taxe d'accise sur l'essence et la contribution du Québec. ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers votants.

9. Période de questions à l'intention des gens de la salle

Des questions sont posées.

2009-12-0270

10. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Lucien Gendron, de lever la session à 20 h 15.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Alain Vila
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,
Maire